

## SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE-AGATHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel BALISONI, Maire.

PRÉSENTS : Daniel BALISONI, Thierry GOYON, Robert TISSIER, Cyprien GOUTTEPIFFRE, Daniel FAIVRE

ABSENT ayant donné procuration : Jean-Louis GOYON à Thierry GOYON

ABSENTS : Marie YOUX, Yannick CHARRIER, Patrice BUSSON

Secrétaire de séance : Robert TISSIER

Date de la convocation : le 16 septembre 2024

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

Membres en exercice : 9

Présents : 5

Procurations : 1

Votants : 6

Quorum de 5 atteint

### **2024-09-00 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 AOÛT 2024**

**Votes Pour : 6**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **2024-09-01 DÉPLACEMENT DE POTEAUX ORANGE CHEMIN DE LA HÊTRAIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à de trop fréquents signalements de dommages sur les câbles Orange situés le long du chemin de la Hêtraie entre La Dardie et Raffy, il a sollicité, auprès d'Orange, un chiffrage de travaux de déplacement d'ouvrages.

Il s'agit de déplacer trois poteaux Orange situés dans un virage du chemin de la Hêtraie pour les éloigner de la voie. En effet, lorsque les engins agricoles empruntent la voie, ils accrochent fréquemment les câbles de télécommunication à cet endroit ce qui crée régulièrement des dommages sur les lignes téléphoniques et nous oblige à faire intervenir les services d'Orange pour les réparer.

L'éloignement des poteaux par rapport au chemin permettrait d'éviter les dommages sur les câbles.

Monsieur le Maire présente le devis établi par Orange pour le déplacement de trois poteaux. Il se détaille comme suit :

PRESTATIONS	QTÉ	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT HT
Prestation de conseil standard travaux tiers	1	495,00 €	495,00 €
Dépose appui bois couplé ou métal ou composite	2	91,30 €	182,60 €
Dépose appui bois moisé ou tuteur	2	66,09 €	132,18 €
Dépose appui bois simple	2	36,52 €	73,04 €
Remplacement d'un appui Orange (hors fournitures), y compris décrochage et raccordement des câbles, hs armement	1	283,90 €	283,90 €
Poteau composite r0 8 m	1	330,25 €	330,25 €
Poteau composite r1 renforcé 8 m	1	349,58 €	349,58 €
Dépose et repose de câbles aériens (de 1 à 4 appuis)	1	781,55 €	781,55 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>2 628,10 €</b>
<b>TOTAL TTC (TVA 20%)</b>			<b>3 153,72 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de faire déplacer trois poteaux Orange le long du chemin de la Hêtraie afin de limiter les dommages sur les câbles
- valide le devis établi par Orange, tel que présenté ci-avant
- autorise le Maire à signer le devis ainsi que tout document ayant trait à l'affaire
- autorise l'émission du mandat correspondant au compte 605 du budget

**Votes** Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

*Réception en Sous-Préfecture le 27/09/2024*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ● **Vol de matériels dans le garage communal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que du matériel technique a été dérobé dans le garage communal entre le vendredi 16 août au soir et le samedi 17 août au matin. Les voleurs se sont introduits dans le bâtiment fermé sans endommager la porte, en faisant sauter le loquet du verrou. Le matériel volé est le suivant : une perceuse, une tronçonneuse, un taille-haies et un souffleur d'une valeur d'achat totale de plus de 2000 €. Monsieur le Maire précise qu'il a déposé plainte auprès de la gendarmerie de Thiers et les gendarmes sont venus constater sur place. L'alarme s'est déclenchée mais n'a alerté personne.

Une déclaration a été effectuée auprès de notre assureur Groupama. Malheureusement notre assurance refuse de prendre en charge le sinistre vol au motif qu'il n'y a pas eu d'effraction visible sur la porte.

Monsieur le Maire indique que le renouvellement de l'ensemble du matériel volé représente un coût total estimé de 3000 €.

Suite à ce sinistre, l'entreprise Spara Protection, partenaire de Groupama, a pris contact avec la Mairie afin de proposer l'installation d'un dispositif contre le vol sous la forme d'une alarme avec télésurveillance en lieu et place de l'alarme simple existante. L'installation est offerte mais un contrat de maintenance doit être souscrit pour un coût mensuel de 62,16€ TTC.

Monsieur le Maire consulte l'assemblée pour savoir si la commune doit équiper le garage communal de cette nouvelle alarme. Monsieur Daniel FAIVRE demande s'il ne serait pas intéressant de solliciter d'autres devis afin de comparer les prix. Par exemple, Orange propose ce type de prestations.

Après en avoir discuté, l'assemblée émet un avis favorable à l'installation d'une nouvelle alarme avec télésurveillance dans le garage communal et mandate Monsieur le Maire pour demander d'autres devis. L'objectif étant de retenir l'offre la moins chère pour une installation comparable.

### ● **Transfert obligatoire de la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation faite aux communes de transférer leurs compétences eau potable et assainissement collectif à leur EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il précise que les communes ont la possibilité de transférer leurs compétences à un syndicat existant avant cette date. Pour Sainte-Agathe, seule la compétence eau potable est concernée en l'absence d'assainissement collectif.

Afin de préparer ce transfert, plusieurs réunions ont été organisées par notre EPCI, à savoir la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, au cours desquelles a été décidé la mise en place d'un Comité de Pilotage (COPIL) spécifique à ce transfert de compétences.

Monsieur le Maire indique que ce comité de pilotage est ouvert à tous les élus des communes concernées qui souhaitent y participer. Lui-même a fait savoir à Thiers Dore et Montagne qu'il participerait à ce COPIL.

### ● **Révision de la réglementation des boisements**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réglementation des boisements du territoire est actuellement en cours. Il précise que la prochaine réunion sur le sujet est fixée au 03 avril 2025.

- **Compte-rendu de la brocante 2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette année la brocante de Sainte-Agathe, qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> septembre dernier, a connu un grand succès en nombre d'emplacements. Il précise qu'il conviendrait d'ailleurs de revoir le plan des emplacements car l'association CASA a rencontré des difficultés cette année pour la mise en place des stands, notamment sur le terrain de boules.

Il y a eu malheureusement peu de visiteurs. Pour information, le stand de la bibliothèque municipale a dégagé une recette de 26€. Les livres restants sont difficiles à vendre.

Il existe dans de nombreuses communes des boîtes à livres qui fonctionnent bien. Une boîte à livres pourrait être installée dans le Bourg de Sainte-Agathe également. L'assemblée approuve. Monsieur le Maire précise qu'elle pourrait être mise en place sous la gloriette afin qu'elle soit à l'abri et pourrait être réalisée en régie communale.

- **Travaux 2024**

Monsieur le Maire fait un point concernant les travaux 2024 :

- le programme de réfection de voirie 2024 est en cours et devrait être terminé fin septembre.
- les travaux de réfection des façades de la Salle des Fêtes doivent débiter au mois d'octobre.
- concernant le curage des fossés en régie communale, il est prévu de louer une minipelle prochainement afin de faire les travaux courant de l'automne. L'agent technique communal sera aidé par Monsieur Cyprien GOUTTEPIFFRE.
- les travaux d'aménagement d'un vestiaire dans le garage communal sont terminés. Ils ont été réalisés en régie par Monsieur Eddy DUMONTET, agent technique permanent et Madame Céline CLADERA JUAN, agent technique de renfort saisonnier. Une petite inauguration sera organisée fin septembre. À cette occasion nous partagerons le verre de l'amitié avec Céline dont le contrat prend fin le 30 septembre prochain.
- le débroussaillage des chemins secondaires avec l'épareuse communale est terminé pour cette année. De plus, le dégagement de certains chemins secondaires, inaccessibles en tracteur et nécessitant une intervention manuelle, est actuellement en cours par les agents techniques.

- **Travaux 2025 à prévoir**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de prévoir les opérations d'investissement pour l'année prochaine et ce, afin notamment de monter les dossiers de demande de subventions auprès des financeurs dans les délais impartis. En effet, les demandes de financement 2025 auprès du département par exemple sont à déposer avant le 31 décembre prochain.

Monsieur le Maire propose la remise en état du mur opposé à l'entrée du cimetière avec la réfection du crépi côté intérieur et la pose d'une cadette pour le protéger. Par ailleurs, il indique qu'il est temps de réfléchir à un éventuel programme de voirie 2025. Ces travaux sont à faire chiffrer courant de l'automne.

***Tour de table :***

- **Aménagement devant l'entrée de l'église**

Monsieur Daniel FAIVRE demande où en est le projet d'aménagement devant l'entrée de l'église qui avait été discuté l'année dernière. Monsieur le Maire répond qu'une allée en pavés a été réalisée par l'agent communal cet été. Monsieur Daniel FAIVRE indique qu'il n'avait pas vu cette allée mais précise qu'il avait été dit qu'un aménagement serait fait devant l'entrée afin que le véhicule funéraire puisse stationner aisément devant la porte de l'église lors des enterrements. En effet, actuellement les véhicules ont tendance à s'embourber surtout par temps humide. Par ailleurs, le terrain étant pentu, les manœuvres s'en trouvent plus difficiles. L'assemblée, après en avoir discuté, décide d'aménager une partie plate devant l'entrée de l'église pour permettre aux véhicules funéraires de stationner et manœuvrer plus facilement lors des enterrements. Monsieur le Maire précise que cet aménagement sera réalisé en régie communale.

***FIN DE SÉANCE : 18h50***